



Règlement
du 32^{ème} cross de Ty Colo
le dimanche 12 novembre 2017

- **Les coureurs licenciés** doivent être en possession de leur carte de licence FFA ou FFT (Triathlon). Les licences FSCF, FSGT ou UFOLEP sont acceptés si la mention de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition apparaît sur la carte de licence.
- **Les scolaires titulaires d'une licence UNSS ou UGSEL** peuvent participer dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- **Les coureurs non licenciés et les pratiquants sportifs d'autres disciplines que l'ATHLETISME** (exemples : Football, Natation, Cyclisme, etc...) doivent présenter le jour de la course, un certificat médical (photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Pour les mineurs non licenciés, *l'autorisation parentale est obligatoire* (à présenter le jour de la compétition accompagnée du certificat médical).
- **Pour un souci d'organisation, le kid athlé n'est accessible qu'aux éveils athlé licenciés.**



32^{ème} Cross de TY COLO



Dimanche 12 novembre 2017 Saint Renan

Courses	Horaires	Années	Catégories	Circuit	Distance
1	12h30	2001-2002 1999-2000	Cadettes Juniors	1BD+2GB+ Arrivée	3360m
2	12h55	2001-2002	Cadets	1BD+2MB+1GB+ Arrivée	3820m
		1999-2000	Juniors	1BD+2MB+2GB+ Arrivée	5220m
3	13h30	2003-2004	Minimes F	1BD+2MB+Arrivée	2420m
4	13h45	2003-2004	Minimes G	1BD+3MB+Arrivée	3350m
5	14h10	2005-2006	Benjamines	1BD+1PB+1MB+ Arrivée	2020m
6	14h25	2005-2006	Benjamins	1BD+1PB+1MB+ Arrivée	2020m
7	14h40	2007-2008	Poussines	1BD+1MB+ Arrivée	1490m
8	14h55	2007-2008	Poussins	1BD+1MB+ Arrivée	1490m
9	15h10	2009-2011	Eveils F et G	Kids Cross	
10	15h35	1996 et avant	AS Femmes	1BD+3GB+ Arrivée	4760m
11	16h05	1996 et avant	AS Hommes	1BD+5GB+ Arrivée	7560m

Parcours :

BD = AA'BC = 510m

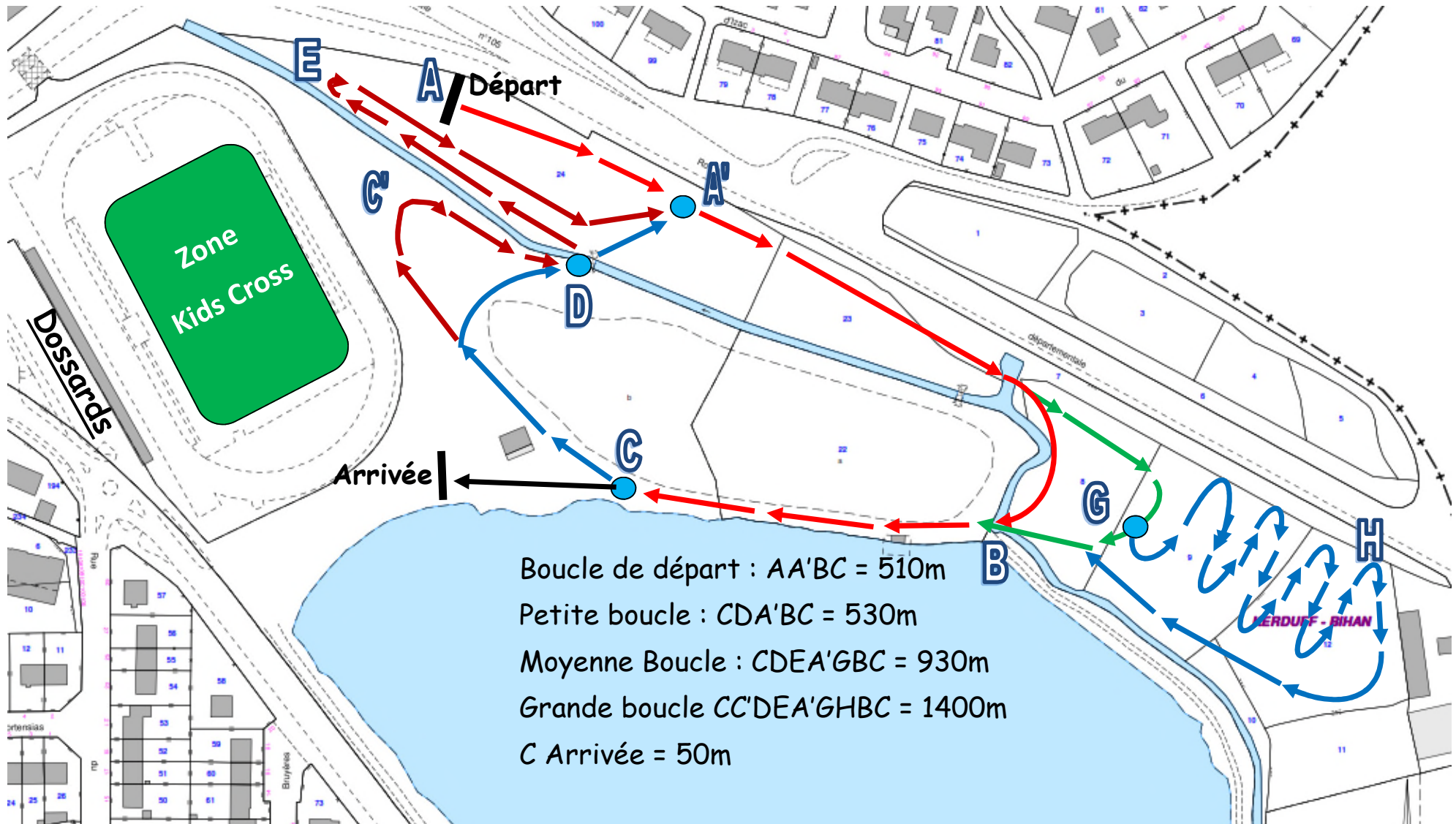
PB = CDA4BC = 530m

MB = CDEA'GBC = 930m

GB = CC'DEA'GHBC = 1400m

Arrivée = 50m

32ème Cross de Ty Colo—Dimanche 12 novembre à Saint-Renan



COMMUNAUTÉ
Pays d'Iroise
DE COMMUNES